CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

(Article R. 211-21 du code du tourisme)

La commission d'immatriculation mentionnée à l'article L. 141-2 du code du tourisme certifie que l'opérateur ci-après :

JIM EVENTS

6 IMPASSE DU TONKIN,

35350 SAINT-MÉLOIR-DES-ONDES, FRANCE

représenté par :

Monsieur JEAN-MARIE MONTIER, GÉRANT

a été immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro suivant :

IM035250006

à effet du 03/12/2025

La garantie financière est apportée par : APST, 89 RUE LA BOÉTIE, 75008 PARIS, FRANCE

L'assurance de responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de : HISCOX SA, 49 AVENUE DE L'OPÉRA, 75002 PARIS, FRANCE

Cette immatriculation est valable jusqu'au 03/12/2028. La demande en vue de son renouvellement devra être adressée à la commission d'immatriculation un mois avant la date d'échéance.

L'opérateur doit informer la commission d'immatriculation de tout changement dans les éléments de son dossier (article R. 211-21 du code du tourisme) :

* dans le mois qui précède la modification quand elle peut être anticipée,

* ou au plus tard dans le mois qui suit l'événement.

Conformément aux dispositions de l'article R. 211-23 du code du tourisme, publicité sera faite de cette immatriculation dans un délai d'un mois à compter du 03/12/2025 sur le site internet d'Atout France.

Fait à Paris,
Le 03/12/2025

Le Président de la commission d'immatriculation



Michel VENEAU